



Commission scolaire des Chic-Chocs

Procès-verbal de la séance ordinaire du **comité de coordination** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue au centre administratif, le **mardi 5 mai 2020**, à distance, sous la présidence de madame Deslilas Fournier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente de la rencontre, madame Deslilas Fournier, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la rencontre.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Sept membres sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs :

Madame Caroline Charette	directrice du Service des ressources humaines
Monsieur Luc Chrétien	directeur des Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Madame Nathalie Cotton	directrice des Services éducatifs aux jeunes
Madame Deslilas Fournier	directrice générale
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Monsieur Martin Roy	directeur, Service des ressources financières
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et suivi des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2020
 - 4.2 Suivi de procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2020
5. Direction générale et communications
 - 5.1 Démission madame Caroline Charette, directrice des ressources humaines
 - 5.2 Nomination à l'intérim à la direction des ressources humaines
 - 5.3 Nomination de la direction générale adjointe
6. Service des ressources financières
 - 6.1 Révision budgétaire – Mars 2019
7. Services éducatifs aux jeunes
Aucun point
8. Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Aucun point
9. Service des ressources humaines
Aucun point
10. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
 - 10.1 Réfection des toits plats à l'école Gabriel-Le Courtois
 - 10.2 Réfection des fondations de l'école Saint-Maxime
 - 10.3 Filtration et humidification de l'école Gabriel-Le Courtois
 - 10.4 Réfection des blocs sanitaires de l'école Antoine-Roy
11. Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Aucun point
12. Informations
 - 12.1 Reddition de comptes des administrateurs
 - 12.2 Reddition de comptes des autres comités de gouvernance
13. Période de questions
14. Correspondance et dépôt de documents
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par, madame Caroline Charette, et résolu,

CCO-2005-037 **CCO-2005-037** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

4. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2020.

IL EST PROPOSÉ par, madame Caroline Charette, et résolu,

CCO-2005-038 **CCO-2005-038** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 mai 2020 soit adopté tel que rédigé.

4.2 SUIVI DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2020

AUCUN SUIVI

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

5.1 DÉMISSION MADAME CAROLINE CHARETTE, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

VU la lettre de la directrice du Service des ressources humaines et directrice générale adjointe, énonçant son intention de démissionner de son poste le 8 mai 2020 et de poursuivre sa carrière professionnelle en tant que juge au Tribunal administratif du travail;

CONSIDÉRANT la sanction de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT les suites à donner pour procéder au recrutement et à l'engagement d'un nouveau titulaire pour le poste;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 5 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par, monsieur Luc Chrétien, et résolu,

CCO-2005-039 **CCO-2005-039** d'accepter la démission de madame Caroline Charette de son poste de directrice du Service des ressources humaines et directrice générale adjointe, effective le 8 mai 2020.

5.2 NOMINATION À L'INTÉRIM À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

VU la lettre de la directrice du Service des ressources humaines et directrice générale adjointe, énonçant son intention de démissionner de son poste le 8 mai 2020;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste à la direction du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la sanction de la Loi modifiant principalement la *Loi sur*

l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 5 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Cotton et résolu,

CCO-2005-040

CCO-2005-040 de nommer madame Josée Synnott, directrice intérimaire au Service des ressources humaines de la Commission scolaire des Chic-Chocs, à compter du 11 mai 2020, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction d'une personne à ce poste.

5.3 NOMINATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

VU la lettre de la directrice du Service des ressources humaines et directrice générale adjointe, énonçant son intention de démissionner de son poste le 8 mai 2020;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la nomination d'une nouvelle direction générale adjointe à compter du 9 mai 2020;

CONSIDÉRANT la sanction de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 5 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Chrétien et résolu,

CCO-2005-041

CCO-2005-041 de nommer monsieur Claude Petitpas, directeur du Service des ressources informationnelles et du secrétariat général, à la direction générale adjointe, à compter du 9 mai 2020.

6. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 RÉVISION BUDGÉTAIRE – MARS 2019

CONSIDÉRANT la sanction de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU la révision budgétaire présentée au document SRF1920-016, daté du 30 avril 2020, version 1;

CONSIDÉRANT la présentation faite à la directrice générale qui agit en remplacement du comité de budget;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 5 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Cotton et résolu,

CCO-2005-042

CCO-2005-042 d'adopter le budget révisé de mars 2020 tel qu'il appert dans le document SRF1920-016, daté du 30 avril 2020, version 1;

7. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point

8. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

9. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

Madame Caroline Charette quitte la rencontre.

10. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

10.1 RÉFECTION DES TOITS PLATS À L'ÉCOLE GABRIEL-LE COURTOIS

CONSIDÉRANT la sanction de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 11 novembre 2019, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2019-2020 (Projet 0062M1920);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 21 février 2020;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOM-MANDATION
J.C.O. Malenfant inc.	St-Jean-de-Dieu	527 983,00\$	606 944,98\$	Oui	Oui
Ferblanterie de Matane inc.	Matane	528 000,00\$	607 068,00\$	Oui	
Les Toitures Estbec inc.	Cacouna	536 650,00\$	617 013,34\$	Oui	
Les Entreprises J. Chabot inc.	Québec	539 400,00\$	620 175,15	Oui	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Bourbeau Proulx Savard, Consortium d'architectes, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 5 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Cotton et résolu,

CCO-2005-043

CCO-2005-043 de retenir les services de J.C.O Malenfant inc. pour effectuer les travaux de réfection des toits plats de l'école Gabriel-Le Courtois au montant de 527 893,00 \$, taxes non incluses, (606 944,98 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux et de modifier au besoin les échéances au devis selon les exigences ministérielles durant la gestion de la crise pour la COVID-19.

10.2 RÉFECTION DES FONDATIONS DE L'ÉCOLE SAINT-MAXIME

CONSIDÉRANT la sanction de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 11 novembre 2019, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2019-2020 (Projet 0152D1920);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOM-MANDATION
Rénovation CM Inc.	Grande-Vallée	380 673,36\$	437 679,20\$	Oui	
Marin Construction Inc	Sainte-Anne-des-Monts	258 000,00\$	296 635,50\$	Oui	Oui

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Stantec experts-conseils, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 5 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Chrétien et résolu,

CCO-2005-044

CCO-2005-044 de retenir les services de Marin Construction Inc., pour la réfection des fondations de l'école Saint-Maxime au montant de 258 000,00 \$, taxes non incluses, (296 635,50 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux et de modifier au besoin les échéances au devis selon les exigences ministérielles durant la gestion de la crise pour la COVID-19.

10.3 FILTRATION ET HUMIDIFICATION DE L'ÉCOLE GABRIEL-LE COURTOIS

CONSIDÉRANT la sanction de la Loi modifiant principalement *la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 4 mars 2014, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2013-2014 (Projet 0066M1314);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 5 mars 2020;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUMISSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOM-MANDATION
Rénovation CM Inc.	Grande-Vallée	172 500,00\$	198 331,88\$	Oui	
Duotech Construction Inc.	Matane	179 484,00\$	206 361,73\$	Oui	
L'avant-garde Construction	Rimouski	166 000,00\$	190 858,50\$	Oui	Oui
Marin Construction Inc.	Sainte-Anne-des-Monts	188 986,00\$	217 286,65\$	Oui	
Construction Béton 4 Saisons Inc	Saint-Arsène	224 800,00\$	258 463,80\$	Oui	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Stantec Experts-Conseils, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 5 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Chrétien et résolu,

CCO-2005-045

CCO-2005-045 de retenir les services de L'avant-garde Construction Inc., pour la réfection de filtration et humidification de l'école Gabriel-Le Courtois au montant de 166 000,00 \$, taxes non incluses, (190 858,50 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux et de modifier au besoin les échéances au devis selon les exigences ministérielles durant la gestion de la crise pour la COVID-19.

10.4 RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES DE L'ÉCOLE ANTOINE-ROY

CONSIDÉRANT la sanction de la Loi modifiant principalement *la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en

date du 11 novembre 2019, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2019-2020 (Projet 0341M1920);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 5 mars 2020;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOM-MANDATION
Rénovation CM Inc.	Grande-Vallée	262 000,00\$	301 234,50\$	Oui	Oui
L'avant-garde Construction	Rimouski	298 000,00\$	342 625,50\$	Oui	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Bourbeau Proulx Savard, Consortium d'architectes, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 5 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Roy et résolu,

CCO-2005-046

CCO-2005-046 de retenir les services de Rénovation CM Inc., pour la réfection des blocs sanitaires de l'école Antoine-Roy au montant de 262 000,00 \$, taxes non incluses (301 234,50 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux et de modifier au besoin les échéances au devis selon les exigences ministérielles durant la gestion de la crise pour la COVID-19.

11. SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

12. INFORMATIONS

12.1 REDDITION DE COMPTES DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, la directrice générale et les directeurs de service sont appelés à prendre un certain nombre de décisions. Les documents déposés témoignent des décisions prises au cours du mois d'avril 2020.

12.2 REDDITION DE COMPTES DES COMITÉS DE GOUVERNANCE

Différents comités de gouvernance sont institués à la Commission scolaire des Chic-Chocs et doivent rendre compte de leurs actions au comité de coordination.

- Aucun dépôt de documents.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le directeur des Services des ressources financières, monsieur Martin Roy, nous fait part des éléments suivants en lien avec la crise actuel du Covid-19 :

- La Commission scolaire va subir d'importantes pertes de revenus liées aux services de garde.
- Des frais excédentaires seront engendrés en lien avec la gestion de la COVID-19.
- La suspension des contrats avec les divers fournisseurs de services va permettre des économies de coûts.
- Au niveau du secteur de la formation professionnelle, des reports de revenus prévus pour l'exercice courant seront à prévoir étant donné les possibles retards dans l'obtention des sanctions.
- Étant donné le principe de prudence, certaines mesures ne seront pas complètement utilisées ce qui permettra une économie au niveau des charges. Ces revenus pourront donc venir réduire le déficit prévu.

Bref, il est très difficile de pouvoir prévoir les résultats finaux et d'équilibrer l'exercice 2019-2020 car le service des ressources financières jongle avec plusieurs variables inconnues à l'heure actuelle

14. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucune correspondance ni de dépôt de documents

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par, monsieur David Smith, et résolu,

CCO-2005-047 **CCO-2005-047** que l'assemblée soit levée à 9h29.

PRÉSIDENT DE LA RENCONTRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL